Cinquante-septième année. - N ° 206 A Mercredi 25 octobre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 948

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

448 350 017 RCS Nantes.
SETHEL.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 7500 EUR.
Adresse : 10, rue de la Fionie, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte ssp du 16/10/2023, la SAS SETHEL, capital 7 500 €, siège : 10 Rue de la Fionie ; 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, 448 350 017 RCS NANTES, et la SAS AXENERGIE, capital :7 500 €, siège : 8 Rue des Chaunières ; 85610 CUGAND, 449 438 993 RCS LA ROCHE SUR YON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SETHEL par la société AXENERGIE. La société SETHEL ferait apport à la société AXENERGIE de la totalité de son actif, soit 476 286,54 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 103 338,94 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 372 947,60 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société AXIA, SARL au capital de 67 500 €, siège : 8 Rue des Chaunières ; 85610 CUGAND, 880 077 383 RCS LA ROCHE SUR YON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. Date effet rétroactif comptable et fiscal : 01/01/2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé aux greffes du Tribunal de commerce de NANTES et de LA ROCHE SUR YON au nom des deux sociétés le 20/10/2023..